



INFOLETTRE DE L'ORIENTATION

Avril 2022

n°15

Actualités :

Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) désormais dans les Alpes-Maritimes

Le CPES est un cursus spécifique de 3 ans, ouvert à tous, associant une université et un lycée à classes préparatoires aux grandes écoles. Programme généraliste et pluridisciplinaire, il permet une spécialisation progressive. À la fin de ce cycle, les étudiants obtiennent le diplôme national de licence. Ils préparent les concours d'entrée des Grandes Ecoles (ingénieurs, commerce, IEP, ENS) et accèdent plus facilement à des Masters sélectifs. Les effectifs sont réduits, ce qui permet un suivi plus personnalisé. L'Université Côte d'Azur propose deux parcours de CPES en partenariat avec deux lycées du département :

- CPES parcours Sciences et sociétés, avec le Lycée Masséna (Nice)
- CPES parcours Humanités, lettres et sociétés avec le Lycée Stanislas (Cannes)

Pour en savoir plus : <https://cien.gouv.mc/Actualites/Le-CPES>

Les semaines de l'orientation

Du 21 mars au 4 avril, les semaines de l'orientation étaient de retour. Destinées aux classes de 3ème et de 1ère, elles ont pour objectif d'informer les élèves sur les formations et de les accompagner dans l'élaboration de leurs projets. Plusieurs conférences et ateliers à thème ont été organisés : les études dans différents domaines (santé, droit, sport, animation, petite enfance), la reconnaissance des diplômes, les filières du baccalauréat, la recherche d'informations. Pour toute question, les documentalistes du CIEN sont à votre disposition. Vous pouvez retrouver les informations sur notre base documentaire en ligne. Pour en savoir plus : <https://cien.gouv.mc/Informations-sur-les-etudes>

Partagez vos idées

Vous vous posez des questions sur un thème particulier ? Vous souhaiteriez avoir un focus sur des études ou une branche professionnelle précise ? N'hésitez pas à nous envoyer votre demande par email à cien@gouv.mc. Nous essaierons d'écrire un article sur le sujet demandé dans le numéro suivant. Dans la mesure du possible, précisez en objet "propositions pour Infolettre". Cela permettra de trier plus facilement toutes les demandes arrivant sur cette boîte mail. Et n'oubliez pas : l'Infolettre de l'Orientation est pour vous !



Étudie, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux

Sénèque



S'informer

Ce mois-ci, nous vous proposons de vous renseigner sur les études et les métiers de la chimie. De nombreux débouchés sont possibles de Bac+2 à Bac+6 :

<https://www.letudiant.fr/etudes/fac/chimie-les-etudes-les-metiers-les-debouches-1.html>

Extra-scolaire

Le Pass'Sport Culture des vacances de Printemps est lancé. Il reviendra cet été avec un programme riche. Toutes celles et ceux qui souhaitent participer à l'activité plongée durant les vacances estivales peuvent dès à présent prendre rendez-vous chez un médecin du sport et faire remplir le certificat médical inclus dans le dossier d'inscription.

Cela évitera les longues listes d'attente au mois de juin.



FOCUS

Partir étudier à l'autre bout de la Terre ? Pourquoi pas. Mais renseignez-vous un à deux ans avant votre départ et vérifiez que le diplôme convoité est reconnu.

Pour quelles raisons ?

Partir à l'étranger permet de découvrir ou renforcer ses connaissances dans une langue et une culture. C'est aussi l'occasion de voir une autre façon d'étudier ou de travailler. C'est une aventure excitante, mais qui ne se prépare pas à la légère. Pour réussir ses études à l'étranger, il est nécessaire de se poser les bonnes questions pour choisir la formule qui convient le mieux à son projet.

Qui peut partir ?

On pourrait penser que seuls les étudiants des grandes écoles ou à l'université peuvent partir. Ce n'est pas le cas. Etudiants en BTS ou DUT/BUT, en licence, master ou doctorat, tout le monde a la possibilité de partir au moins un semestre à l'étranger. Il est également possible de partir directement après le baccalauréat pour effectuer l'intégralité de son cursus à l'étranger et obtenir un diplôme d'enseignement supérieur étranger.

Combien de temps partir et dans quel cadre ?

Il est possible de partir :

- dans le cadre d'un séjour linguistique hors cursus scolaire ou d'une summer school, et ce, quel que soit son âge, notamment durant les vacances d'été ;
- dans le cadre d'un programme d'échange interuniversitaire, comme le programme ERASMUS (échanges au sein de l'Union européenne), CREPUQ (échanges avec le Canada) ou MICEFA (échanges avec l'Amérique) pour une durée d'un semestre ou d'un an.

Pour les aventuriers souhaitant une immersion longue durée, trois options sont possibles :

- s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur étranger pour suivre une formation complète après le bac ou après une licence,
- effectuer un double diplôme (un établissement français et un établissement étranger partenaire),
- faire une année de césure dès l'après-bac et jusqu'à l'avant-dernière année d'études. Cela permet de se laisser un peu plus de temps pour réfléchir à son projet professionnel.

Si l'étudiant opte pour l'année de césure, il peut :

- s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, suivre des cours et obtenir ou non un diplôme,
- effectuer un stage,
- obtenir un contrat d'un an dans une entreprise, pour ajouter une ligne à son CV,
- partir faire du volontariat.

Pour en savoir plus sur l'année de césure, les modalités, vos droits, et les différentes possibilités, consultez la page : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453>

Se renseigner avant de partir

Choisir de suivre une formation complète d'enseignement supérieur à l'étranger, après le bac ou après une licence, nécessite de récolter des informations au moins un an et demi à l'avance. Il est impératif de se renseigner sur :

- le pays (géographie, climat),
- les visas et les conditions pour séjourner dans le pays d'accueil,
- les établissements dans lesquels postuler et les conditions d'admission,
- le mode de fonctionnement de l'enseignement,
- les ressources nécessaires pour vivre dans le pays souhaité.

La reconnaissance des diplômes étrangers

Celles et ceux qui se lancent dans des études supérieures à l'étranger doivent au préalable vérifier que le diplôme qu'ils souhaitent préparer est reconnu dans leur pays d'origine et qu'ils puissent exercer le métier convoité à leur retour. Il est donc impératif de se renseigner en amont sur les accords de reconnaissance entre les différents pays. Pour cela, il est conseillé de contacter le Centre ENIC-NARIC du pays d'origine pour se renseigner sur la valeur des diplômes étrangers. Si la formation délivre des diplômes reconnus, il faudra au retour demander une attestation de comparabilité d'un diplôme étranger au Centre ENIC-NARIC. Le Centre d'Information de l'Éducation Nationale (CIEN) est le centre ENIC monégasque. **ATTENTION** : Quel que soit le diplôme que vous préparez, renseignez-vous avant de partir sur les conditions d'installation à Monaco et en France avec un diplôme étranger.

Pour en savoir plus sur la reconnaissance de diplôme et les demandes d'attestation : <https://cien.gouv.mc/Mission-ENIC>